

## Déployer votre projet Énergie Renouvelable thermique ou de Récupération avec un Contrat de Développement Territorial

Vous êtes une collectivité, une entreprise ou une association. Vous réfléchissez à un projet d'Énergie Renouvelable thermique ou de Récupération (EnR&R).

Les opérateurs territoriaux des **Contrats de Développement Territoriaux d'EnR&R**, relais de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur, vous accompagnent de manière personnalisée tout au long de votre projet de production de chaleur. Dans ce cadre, toute taille de projet est éligible au [Fonds Chaleur](#).



*Contrats de développement territoriaux*

Cet accompagnement est possible pour les projets de production de chaleur à partir des énergies suivantes :

- Récupération d'énergie (chaleur fatale)
- Géothermie
- Solaire thermique
- Biomasse
- Réseaux de chaleur transportant des EnR&R

### Un appui personnalisé tout au long de votre projet

Les opérateurs territoriaux interviennent dans le cadre d'un contrat passé avec l'ADEME. Ils vous apportent un **appui** à plusieurs niveaux :

- **Éclairer les choix**
  - Aider à la définition de vos besoins thermiques et de leurs caractéristiques
  - Informer sur les différentes ressources d'énergies renouvelables et de récupération existantes sur le territoire et leur potentiel d'utilisation
- **Accompagner l'émergence de projets de qualité en production de chaleur**
  - Vérifier l'opportunité de la réponse EnR&R avec votre projet
  - Regarder les solutions de mutualisation dans un périmètre proche
  - Accompagner dans l'étude des solutions possibles pour votre projet (fourniture d'un cahier des charges d'études de faisabilité adapté au contexte, recherche de Bureau d'études et de financement...)
  - Aider à l'analyse et au choix de la solution retenue
  - Suivre et conseiller pour la réalisation d'un projet optimisé (de la phase construction au suivi du fonctionnement)
  - Aider à la recherche des financements (subvention Région, ADEME...) pour avoir des solutions EnR&R compétitives



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



- Partager des retours d'expérience et des outils adaptés
- Animer le réseau des porteurs de projets et les acteurs de la chaleur renouvelable sur le territoire

Le [Contrat de Développement Territorial des ENR&R](#) est un contrat passé entre un opérateur territorial et l'ADEME. L'opérateur s'engage à l'atteinte d'un objectif de production d'EnR&R sur un territoire donné sur 3 ans.

Dans ce cadre il met en place des actions d'animation pour accélérer l'émergence des projets puis leur apporte un accompagnement technique et financier.

### Besoin d'échanger sur votre projet ?

Contactez l'opérateur de votre territoire :

**05** : renouvellement signé, contrat OCRE 05 opéré par le département des Hautes-Alpes.  
Contact : [nicolas.ferrand@hautes-alpes.fr](mailto:nicolas.ferrand@hautes-alpes.fr)

**04** : contrat en préfiguration, opéré par le SDE 04  
Contact : [v.heyraud@sde04.fr](mailto:v.heyraud@sde04.fr)

**06** : Discussions en cours  
Contact : [olivier.blancheton@ademe.fr](mailto:olivier.blancheton@ademe.fr) et [sophie.laroche@ademe.fr](mailto:sophie.laroche@ademe.fr)

**84** : contrat en préfiguration, opéré par le SEV 84 en partenariat avec le Parc du Luberon.  
Contact : [athomas@sev84.fr](mailto:athomas@sev84.fr) et [matthieu.camps@parcduluberon.fr](mailto:matthieu.camps@parcduluberon.fr)

**13** - hors métropole : pas de contrat à date  
Contact : [olivier.blancheton@ademe.fr](mailto:olivier.blancheton@ademe.fr) et [sophie.laroche@ademe.fr](mailto:sophie.laroche@ademe.fr)

**13** - territoire AMP Métropole : contrat en préfiguration, opéré par AMP Métropole  
Contact : [marie.lootvoet@ampmetropole.fr](mailto:marie.lootvoet@ampmetropole.fr)

**83** : contrat en préfiguration, opéré par le Symielec Var  
Contact : [mehdi.rassoul@symielecvar.fr](mailto:mehdi.rassoul@symielecvar.fr)

Contacts directs des opérateurs :

- 04 : [Vincent Heyraud \(SDE 04\)](#)
- 05 : [Nicolas Ferrand \(Département des Hautes-Alpes\)](#)
- 13, territoire de la Métropole Aix Marseille Provence : [Marie Lootvoet \(Métropole AMP\)](#)
- 83 : [Mehdi Rassoul \(Symielec Var\)](#)
- 84 : [Alexandre Thomas \(SEV 84\)](#) et [Matthieu Camps \(Parc du Luberon\)](#)

Votre territoire n'est pas couvert ? Prenez contact avec l'[ADEME](#).



## Pourquoi choisir les EnR&R thermiques ?

Avec les EnR&R thermiques, je :

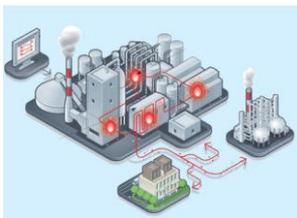
- dispose d'une **énergie compétitive**,
- fais appel à une **ressource locale** avec des **retombées économiques** sur le territoire,
- renforce l'**indépendance énergétique** de mon territoire,
- diminue mon **impact environnemental**,
- participe à l'**objectif de 33 % d'EnR&R thermiques** en France à l'horizon 2030, fixé par la [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie](#).

En savoir plus :

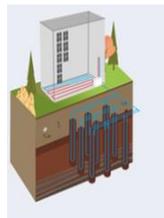
- [Avis de l'ADEME sur les énergies renouvelables et de récupération](#)
- [Fiche technique « Les énergies renouvelables et de récupération »](#)
- [Avis de l'ADEME sur les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération \(EnR&R\)](#)

## Retours d'expérience

Découvrez les [retours d'expérience](#) d'autres acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur :



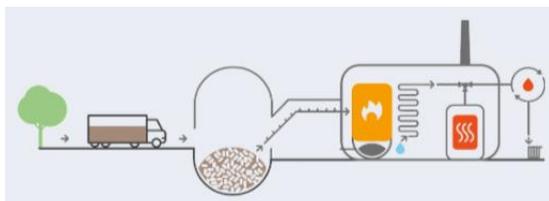
Récupération d'énergie  
(chaleur fatale)



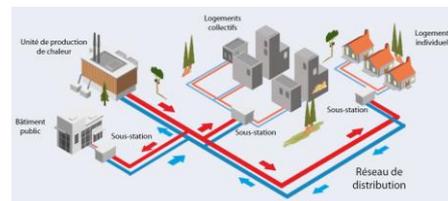
Géothermie



Solaire thermique



Biomasse



Réseaux de chaleur transportant des EnR&R